

La Fédération des sociétés sikhs du Canada, qui serait l'organisation par excellence des sikhs modérés, s'il en fallait une, a été privée de fonds depuis deux ans. Elle a été forcée, pour cette raison, de déménager ses pénates dans le sous-sol d'un Sikh canadien.

Si le gouvernement du Canada appuyait vraiment, comme le ministre l'a dit, les organisations contre lesquelles aucune accusation n'a jamais été portée et s'il traitait avec justice la communauté sikh toute entière au lieu de se méfier d'elle, comme le veut le gouvernement de l'Inde, je n'aurais pas besoin de protester ici cet après-midi.

Le gouvernement du Canada, dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est l'un des dirigeants, pose des gestes très graves qui déstabilisent la communauté sikh, lui causent des ennuis, et sèment le désordre parmi les communautés ethnoculturelles du Canada.

La question est très grave. J'espère que celui qui me répondra au nom du secrétaire d'État sera en mesure de transmettre mon message au ministère parce que je crains fort qu'il n'essaie de m'embobiner et qu'il ne se préoccupe que des détails en négligeant les grandes réalités nationales et les questions multiculturelles qui sont de la plus haute importance pour les Canadiens.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous comprenons l'inquiétude du député et je puis lui assurer que le ministère sera mis au courant des nouveaux aspects qu'il a soulevés ce soir.

Il importe de souligner tout d'abord que les lettres envoyées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) aux premiers ministres ne visaient pas l'ensemble de la communauté sikh du Canada. L'immense majorité des sikhs du pays sont des citoyens responsables et respectueux des lois. Qui plus est, la communauté sikh a contribué énormément et indiscutablement à la société canadienne depuis le début du siècle.

Il faut dire également que le ministre a déclaré aux premiers ministres que selon lui, il était souhaitable que des membres du gouvernement participent à des activités de la communauté sikh, tant pour se tenir au courant de ses intérêts que pour favoriser sa participation pleine et entière à la vie du pays.

Les lettres du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne visaient que trois groupes qui travaillent essentiellement, sinon exclusivement, à favoriser la création en Inde d'un État sikh indépendant: le Khalistan. Certains membres de quelques-uns de ces groupes ont prôné le recours à la violence pour atteindre leurs objectifs. L'aspect le plus inquiétant, c'est cette volonté de recourir à la violence. Le gouvernement du Canada ne peut rester muet lorsque des personnes ou des organisations menacent de démembrer par la force un pays avec lequel le Canada entretient des relations cordiales. Ainsi, dans ses lettres aux premiers ministres, le ministre ne leur demandait rien d'autre que de s'abstenir de participer à des activités organisées par ces groupes.

L'ajournement

On n'a pas laissé entendre que les hommes politiques devaient s'abstenir de recevoir ou de rencontrer quelque membre que ce soit de cette communauté, sans égard à ses opinions. C'est la participation à des activités parrainées par ces organisations qui pose problème. Lorsque des dirigeants politiques s'associent ouvertement à de tels groupes, qu'ils le veuillent ou non, ils appuient les objectifs de ces organisations. En outre, celles-ci exploitent les personnalités politiques qui assistent à leurs réunions, par exemple en les photographiant sous le drapeau du «Khalistan».

Si c'était le contraire, la plupart des Canadiens, tout comme le gouvernement fédéral, s'opposeraient à ce que les dirigeants d'un pays étranger soutiennent des individus qui cherchent à déchirer le Canada, notamment par la violence. En pareilles circonstances, le Canada demanderait certainement au gouvernement de ce pays de ne pas accorder ni donner l'impression d'accorder son appui à de telles activités.

Enfin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est chargé d'élaborer une politique étrangère dont bénéficient tous les Canadiens et de donner des conseils en conséquence. Le ministre abdiquerait ces responsabilités s'il ne s'occupait pas de cette question qui pèse beaucoup sur les relations entre le Canada et l'Inde, État ami qui considère ce problème comme une menace à sa survie.

LES PÊCHES—LE DÉVERSEMENT D'ACIDE SULFURIQUE DANS LE DÉTROIT DE GÉORGIE—LES MESURES PRÉVENTIVES POUR CONTENIR L'EFFLUENT

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je désire m'étendre un peu sur une question qui a été soulevée à la Chambre il y a quelque temps. Il s'agit du déversement, dans le détroit de Géorgie, de produits chimiques provenant de l'usine de Crown Forest Products, à l'extérieur de Campbell River. Environ 30 tonnes d'acide sulfurique à 97 p. 100 auraient été déversées dans le détroit de Géorgie, sans que l'affaire ne soit déclarée.

On peut apprendre plusieurs choses de cet incident. Tout d'abord, le problème a été signalé quelque temps plus tard, par des employés, au ministre provincial de l'Environnement, au ministère fédéral de l'Environnement et au ministère des Pêches et des Océans.

Après avoir enquêté sur l'affaire, les responsables de Pêches et Océans n'ont pas communiqué avec les employés qui avaient déclaré la chose. Il y a dans cette usine un comité environnemental très actif et, à ce jour, il n'a pas eu beaucoup de succès dans ses efforts auprès de la gestion de l'usine à propos des questions environnementales liées à l'exploitation d'une papeterie. Il appartient au ministère des Pêches et Océans, au ministère de l'Environnement et à tous les ministères fédéraux s'occupant de questions environnementales, de reconnaître et de respecter les comités environnementaux formés par les employés d'entreprises. Après tout, c'est une importante source de renseignements.